



École de l'Île d'Orléans
1462, chemin Royal, Île d'Orléans (Québec) GOA 4E0
Téléphone : 418 821-8080 Télécopieur : 418 829-2000
Courriel : stfamille@cssps.gouv.qc.ca

Centre de services
scolaire des
Premières-Seigneuries
Québec



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 24-25-01
CE # 24-25-02

Procès-verbal de la 2^{ème} séance ordinaire de l'année scolaire 2024-2025
tenue le 25 novembre 2024 à 19 h 00.

ÉTAIENT PRÉSENT

Madame Marie-Ève Guay, parent
Madame Caroline Diné, parent
Madame Amélie-Kate Bouchard-Parent, parent
Madame Chantal Filteau, parent
Madame Claire Dalmeida, parent
Madame Vicky Côté, secrétaire, représentante du personnel de soutien
Madame Kate Tremblay-Laroche, enseignante
Madame Geneviève Filteau, enseignante
Madame Hélène David, responsable du service de garde
Monsieur Kevin Auger-Raymond, parent
Madame Amélie Légaré, enseignante
Madame Rachel Massé, orthophoniste

ÉTAIENT ABSENTS

Monsieur Sylvain Delisle, représentant de la communauté

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Madame Julie Lalancette, directrice
Madame Nadia Roy, directrice adjointe
Madame Catherine Emond, invitée

2.1 MOT DE BIENVENUE

Madame Guay souhaite la bienvenue à tous les membres

2.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Guay confirme qu'il y a quorum

CE # 24-25-03

2.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Guay procède à la lecture de l'ordre du jour.

Madame Dalmeida demande d'ajouter un point au varia au sujet du service de garde.

	<p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans</p>
	<p>Madame Chantal Filteau propose l'adoption de l'ordre du jour ADOPTÉ à l'unanimité</p>
<p>CE # 24-25-04</p>	<p>2.4 SUIVIS ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024 – Annexe 1</p> <p>Madame Guay demande s'il y a des questions ou des modifications à apporter au procès-verbal du 30 septembre 2024.</p> <p>Madame Chantal Filteau demande qu'au point 1.17 et 1.18 le "ai "donné soit modifié pour" a été "pour l'orthographe.</p> <p>Madame Lalancette informe qu'il y a deux points de suivis soit Monsieur Delisle et la dérogation du 20 juin 2025.</p> <p>Un suivi sera fait directement avec Monsieur Delisle car il a accepté d'être le représentant de la communauté et a eu l'invitation mais n'est pas présent ce soir.</p> <p>Madame Lalancette confirme que la dérogation d'horaire pour le 19 et le 20 juin 2025 a été approuvée par courriel. Donc horaire double le 19 juin 2025 avec congé pour les élèves et le personnel le 20 juin 2025. Le service de garde sera offert pour les élèves qui en auront besoin le 20 juin.</p> <p>Madame Dinel propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024.</p> <p>ADOPTÉ à l'unanimité</p>
<p>CE # 24-25-05</p>	<p>2.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</p> <p>Aucune question</p>
<p>CE # 24-25-06</p>	<p>2.6 RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE</p> <p><u>De la présidence</u> Il n'y a rien à déclarer</p>



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

De la direction

Il n'y a rien à déclarer

Correspondance reçue

Aucune correspondance reçue

CE # 24-25-07

**2.7 APPROBATION D'ACTIVITÉS ET DE SORTIES SCOLAIRES –
Annexe 2, Fiche 16**

Madame Lalancette présente le tableau des sorties et précise les montants à respecter qui ont été approuvés soit jusqu'à concurrence de 90\$ pour le projet plein air et jusqu'à concurrence de 60\$ par année par élève pour bonifier les activités ou les sorties écoles.

Un montant de 110\$ est prévu pour la sortie des 6e année afin de souligner la fin du primaire.

Puis il y a aussi un montant jusqu'à concurrence de 60\$ pour une sortie de classe pour qui les mesures ne seraient pas suffisantes, et qui aimerait faire une sortie supplémentaire. Cette sortie doit être approuvée par le Conseil d'établissement. L'acceptation des parents à 80% est nécessaire pour aller de l'avant avec l'activité.

Madame Guay propose l'approbation des activités et les sorties présentées dans le tableau, (annexe 2).

APPROUVÉ à l'unanimité

CE # 24-25-08

**2.8 ADOPTION DU BUDGET DE L'ÉCOLE POUR L'ANNÉE 2024-2025
- Annexe 3, Fiche 23**

Madame Lalancette présente le budget 2024-2025 aux membres du conseil d'établissement. Elle explique les écarts de dépenses par rapport à l'an dernier ainsi que les changements apportés par le ministère de l'éducation et du CSSPS dans l'octroi des montants en investissement.

	<p style="text-align: center;">Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans</p>
	<p>Madame Lalancette fera un point de suivi aux membres quand à l'impact d'un déficit en fin d'année avec les nouvelles règles budgétaires du MEQ qui vient récupérer les sommes en fin d'année.</p> <p>Il est proposé par Monsieur Auger d'adopter le budget 2024-2025</p> <p>ADOPTÉ à l'unanimité</p>
<p>CE # 24-25-09</p>	<p>2.9 APPROBATION DE LA PLANIFICATION DES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE – COSP - Annexe 4</p> <p>Madame Lalancette présente le document. Elle informe que le contenu d'orientation scolaire et professionnelle, est un contenu obligatoire, mais qui n'est pas dans une matière.</p> <p>Le contenu est important pour les élèves de 5e 6e année qui commencent à réfléchir à leur avenir, à réfléchir à qui ils sont, quelles sont leurs forces, ce qu'ils aimeraient faire comme métier.</p> <p>Étant donné que ce n'est pas dans le programme-cadre d'aucune matière, Madame Lalancette doit présenter la planification annuelle à chaque année.</p> <p>Elle informe que les enseignantes profitent du passage primaire secondaire pour utiliser des applications que les élèves apprennent à connaître pour faire leur choix au secondaire.</p> <p>Il est proposé par Madame Kate Tremblay-Laroche d'approuver la planification COPS</p> <p>APPROUVÉ à l'unanimité</p>
<p>CE # 24-25-10</p>	<p>2.10 APPROBATION DE DÉROGATION ALIMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2024 - 2025</p> <p>Le ministère demande de promouvoir la saine alimentation à l'école, mais il est possible de faire des demandes de dérogation avec l'approbation du CÉ.</p>



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

Une première dérogation a eu lieu en septembre tel qu'approuvé par le CÉ en juin dernier. Une autre aurait lieu à Noël ainsi qu'à la fin de l'année scolaire si le CÉ est d'accord.

Il est proposé par Madame Dalmaida l'approbation de la dérogation alimentaire 2024-2025

APPROUVÉ à l'unanimité

CE # 24-25-11

**2.11 CONSULTATION DES PARENTS CONCERNANT
L'INTENSIFICATION DE L'ANGLAIS POUR 2024-2025 – Annexe 5**

L'annexe 5 a été expliquée par Madame Lalancette. Les parents ont posé des questions sur le nombre de périodes et sur les modèles présentés. Ils ont demandé une modification de l'explication avant l'envoi aux parents pour que les parents comprennent le nombre de périodes entre autres.

Il a été discuté de quelques solutions et de l'impact de chaque modèle.

Tous les parents de l'école de l'Île d'Orléans seront consultés au moyen d'un sondage numérique, sur le nombre d'heure d'anglais offert à tous les élèves de 6^e année. Il a été précisé également que la modalité d'application du modèle choisi par les parents appartiendra toutefois à l'école

Une rencontre virtuelle préalable au sondage aura lieu afin de répondre aux questions des parents.

CE # 24-25-12

**2.12 RÉSULTATS À LA CONSULTATION SUR L'IMPLICATION
DES PARENTS SOUHAITÉES PAR LE PERSONNEL DE
L'ÉCOLE**

Un sondage a été envoyé au personnel de l'école des 3 bâtiments.

Le but de ce sondage était de savoir comment les parents pourraient s'impliquer davantage dans nos milieux. Par exemple, dans quelles activités où à quels moments de l'année il serait plus souhaité que les parents soient impliqués.

	<p style="text-align: center;">Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans</p>
	<p>Le personnel devait aussi se prononcer à savoir si la bibliothèque avait des lacunes, la cour de récréation, les jeux extérieurs etc.</p> <p>Il est convenu qu'un résumé plus structuré sera fait et présenté à la prochaine rencontre du CÉ en janvier, afin de mettre en lumière les besoins ou la contribution des parents est désirée.</p>
<p>CE # 24-25-13</p>	<p>2.13 FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX MEMBRES</p> <p>Les membres sont invités à faire les formations suivantes et à remplir le formulaire d'attestation de formation complétée.</p> <p style="text-align: center;"><u>Vue d'ensemble</u> <u>Cahier des membres</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Capsule 1</u> <u>Capsule 3</u> <u>Capsule 4</u> <u>Capsule complémentaire</u> <u>Fiches 1, 2, 3, 5, 25</u></p>
<p>CE # 24-25-14</p>	<p>2.14 INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Madame Kate Parent mentionne qu'il a été question des cours d'école. La directrice générale a expliqué que le mode de financement a été revu afin d'instaurer une équité entre les petites et grandes écoles. Une visite de toutes les cours d'école de la commission scolaire sera faite afin d'évaluer les besoins. - Il a aussi été discuté que les débarcadères sont problématiques dans plusieurs écoles mais ça ne concerne pas l'Île d'Orléans.
<p>CE # 24-25-15</p>	<p>2.15 VARIA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service de garde par Madame Dalmeida : <p>La question de Madame Dalmeida porte sur la régularité de la télévision au service de garde en dehors des périodes de pédago.</p>



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

Madame David informe que normalement les enfants ne regardent pas la télévision au service de garde sauf quand il y a des périodes de de pluie ou quand il fait froid mais que cela ne fait pas partie du programme d'activité. Il peut arriver de regarder quelque chose mais c'est ce n'est pas plus qu'une fois par mois.

Madame Dalmeida mentionne que sa fille lui dit que la télévision est regardée souvent et Madame Parent mentionne qu'il lui a été mentionné que pendant le repas, les enfants regardent la télévision. Madame David fera un rappel des attentes auprès des éducatrices.

Elle est aussi questionnée à savoir comment est fait le choix du film ou des dessins animés. Madame David informe que le film est choisi sur le site du CSS et que ce sont des films côtés généraux seulement.

CE # 24-25-16

2.16 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

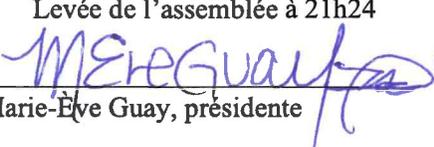
La prochaine rencontre aura lieu le lundi 27 janvier 2025, en virtuel.

CE # 24-25-17

2.17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Guay que l'assemblée soit levée.

Levée de l'assemblée à 21h24


Marie-Ève Guay, présidente


Julie Lalancette, Direction